

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 18h10.

Délibérations n°2024_80 et n°2024_90		
Nombre de Conseillers en exercice : 50	Présents : 35	Votants : 42
Délibérations n°2024_91 à 2024_95 :		
Nombre de Conseillers en exercice : 50	Présents : 36	Votants : 43

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **LA GENEVRAYE :** M. OTLINGHAUS - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS - **NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD - **NONVILLE :** M. BELLIOU - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT - **THOMERY :** M. MICHEL (*arrivée à 19h*), M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON, Mme DARGNAT - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN, M. GOISET - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme AUFILS représentée par M. SEPTIERS
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme THALAMY représentée par M. LOEUILLLOT, Mme EYRIGNOUX représentée par Mme GRAU, Mme SAVAL-BONET représentée par M. ATLAN, Mme GAUDIN représentée par M. JOCHMANS
SAINT MAMMES : M. LE BLOAS représenté par M. SURIER
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. BEUDAERT représenté par M. MOMON

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

DORMELLES : M. LARGILLIERE
MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme EPIKMEN
THOMERY : M. MICHEL (*jusqu'à 19h*), Mme DUPONT, Mme PATTYN
VILLE SAINT JACQUES : M. PERADON

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS DIVERSES

LISTES DES DECISIONS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

SYSTEMES D'INFORMATION

Délibération n°2024 80 : Modification des tarifs « activités MSL »

SPORTS, JEUNESSE, CULTURE ET EVENEMENTIEL

Délibération n°2024 81 : Subvention à l'association « Pas Trop Loing de la Seine » - 2025

PETITE ENFANCE

Délibération n°2024 82 : Revalorisation des indemnités d'entretien des assistants maternels employés par la crèche familiale de la communauté

URBANISME

Délibération n°2024 83 : Acquisition foncière de la parcelle sise à Thomery dans le cadre d'un projet de réalisation d'une micro-crèche

Délibération n°2024 84 : Approbation et signature du Pacte Territorial France Rénov' de la CCMSL

COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n°2024 85 : Marché de transport – lot 1 : Desserte du centre aquatique pour les établissements scolaires de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing

DEVELOPPEMENT LOCAL

Délibération n°2024 86 : Désignation d'un représentant MSL au comité des territoires de Seine et Marne Attractivité

Délibération n°2024 87 : Protocol Transactionnel

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2024 88 : Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG 77

Délibération n°2024 89 : Créations et suppressions de postes suite aux avancements de grade

Délibération n°2024 90 : Rapport social unique 2023

INSTANCES

Délibération n°2024 91 : Election vice-président

Délibération n°2024 92 : Election des représentants de la Genevraye aux sein du SMEP, du SMETOM et du SMTS 77

FINANCES

Délibération n°2024 93 : Décision Modificative 1 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing

Délibération n°2024 94 : Décision Modificative 1 - Budget Annexe Office de Tourisme

Délibération n°2024 95 : Décision Modificative 1 - Budget Annexe PER MSL Lotissement

Délibération n°2024 96 : Poursuite de l'investissement en 2025 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing

Délibération n°2024 97 : Poursuite de l'investissement en 2025 - Budget Annexe Office de Tourisme

Délibération n°2024 98 : Poursuite de l'investissement en 2025 - Budget Annexe Pôle Economique des Renardières

Délibération n°2024 99 : Poursuite de l'investissement en 2025 - Budget Annexe Hôtel d'Entreprises

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 18h10, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Treuzy Levelay de son accueil.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 10 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

En complément des informations notées dans le compte-rendu du bureau communautaire du 2 octobre transmis à l'ensemble des conseillers communautaires, quelques dates et informations :

Administration Générale

Signature du CRTE avec le Sous-Préfet le mercredi 27 novembre suivi d'une présentation de la DDT sur les sujets d'ingénierie et le plan école.

Aménagement du Territoire

PLH : Suite au COPIL du 5 décembre relatif au règlement d'attribution des aides financières, des plans (définition des périmètres anciens) vont être transmis aux communes pour validation et modification. Il s'agit de définir les secteurs qui seront éligibles à l'aide relatif à la rénovation des façades.

Environnement :

Ecodigo : 900 foyers sont concernés sur le territoire et des économies de l'ordre de 30% sont attendues.

Station bio GNV : le permis de construire a été déposé au mois d'octobre, les travaux devraient commencer au premier semestre 2025.

Mobilité :

En attente d'une date de rendez-vous avec IDFM/SNCF concernant le lancement du contrat de pole sur la gare de Champagne sur Seine.

Passerelle de la Voulzie : le planning va être tenu. La livraison est prévue pour la fin du mois de janvier 2025.

Développement économique :

PER fouilles archéologique : démarrage mi-janvier pour une durée d'un mois, après analyse des fouilles, avis définitif attendu à l'été 2025.

Le « Speed meeting » du 18 novembre a accueilli 35 entrepreneurs.

Le Salon de l'emploi aura lieu le 3 avril 2025 salle R.Dagnaud à Moret Loing et Orvanne,

20 ans de « Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne » : depuis sa création 108 personnes et 95 entreprises ont été accompagnés. Une cinquantaine d'entreprises étaient présentes lors des 20 ans.

Signalétique sur le PER : la nouvelle signalétique est en cours de pose.

Vivre ensemble

Sport :

Cross de l'école multisports du 20 novembre : 200 enfants ont participé à l'événement.

Rond halloween à Flagy : 4 500 personnes ont participé à cet événement

Stand de tir : la rénovation des pare-balles sera terminée avant les vacances de fin d'année. A suivre la rénovation d'une partie du mur d'enceinte.

Centre aquatique : des recettes sont en très nette augmentation, nous optimisons au maximum nos dépenses (charges de personnel, énergie, ...). Des animations régulières sont proposées.

Tourisme :

Grange des Graillons : la consultation des entreprises est en cours.

Fréquentation 2024 de l'office du tourisme (relativement stable en comparaison à 2023) :

- 20 469 visiteurs dont :
 - 13 447 visiteurs individuels ;
 - 7 022 visiteurs « groupes ».

- Visiteurs français :
 - 4 118 visiteurs de la CCMSL ;
 - 3 186 visiteurs de la Seine-et-Marne ;
 - 8 898 visiteurs d'Île-de-France ;
 - 2 553 visiteurs autres départements.
- Visiteurs étrangers (Top 6) :
 - 1 714 visiteurs ;
 - Royaume-Uni ;
 - USA ;
 - Chine ;
 - Belgique ;
 - Pays-Bas ;
 - Allemagne.

Petite enfance :

Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'implantation d'une structure petite enfance à Veneux les Sablons : une réunion de la commission MAPA aura lieu le 20 décembre pour choisir le cabinet d'architecture.

Projet de Micro-crèche à Thomery, la remise des offres (marché de maîtrise d'œuvre) se terminait le 12 décembre. Pour l'instant 3 candidats ont été sélectionnés préalablement.

Projet Micro-crèche à Nonville, la remise des offres (marché de maîtrise d'œuvre) se termine le 10 janvier. Pour l'instant 3 candidats ont été sélectionnés préalablement.

Enfance, jeunesse :

Projet ALSH à Villemer : la remise des offres (marché de maîtrise d'œuvre) se termine le 17 janvier - 3 architectes ont été retenus.

Obtention de la labellisation information jeunesse : nous sommes la première intercommunalité labellisée (23 structures labélisées en Seine-et-Marne).

Podcasts dans les collèges : les deux dispositifs sont lancés. Les premiers enregistrements ont eu lieu les 10 et 12 décembre.

Dispositif de prévention de harcèlement dans les collèges et lycées : tous les élèves des classes de 6^{ème} du territoire ont été sensibilisés. C'est en cours dans les classes de seconde, première et terminale du lycée La Fayette.

Recherche de stage : environ 50 jeunes de 3^{ème}, seconde et première qui sont accompagnés par la CCMSL.

Salon de l'étudiant le 31 janvier (lycées) et 8 mars (collèges) : financement intégral par le salon de l'étudiant (entrée et transports).

Culture :

Le programme « Lecture publique » a pour objectif une redynamisation effective du réseau des bibliothèques. Des actions ont été menées dans les bibliothèques (Conteuse).

Bilan du projet « MSL a du talent » : il y a eu 100 concurrents, le palais des rencontres à Champagne sur Seine a été rempli (400 spectateurs).

Ecoles de musiques : nous allons aider les structures à rechercher des financements complémentaires (Département 77).

Enseignement musical dans les écoles des communes rurales : l'enseignement musical rencontre un grand succès (579 enfants concernés).

Centres sociaux :

20 ans du centre social de Champagne-sur-Seine le 30 novembre. De nombreuses activités ont été proposées et un concert a clôturé l'évènement.

« Raconte-moi mon village » a été inauguré à Ville St-Jacques le 5 octobre.

« Baraque à Frat », à Villemaréchal, a accueilli 60 personnes.

Permanence de la mission locale à Prugnat : tous les jeudi après-midi.

Actions séniors et intergénérationnelles 2025 – accord de financement de la conférence des financeurs à hauteur de 20 000 euros.

Quelques dates

18 décembre à 14h15 Noël des enfants du personnel.

2 février à 11h00 : Vœux MSL à St Mammès.

Le Président présente la liste des décisions qui a été communiquée.

DELIBERATIONS

SYSTEMES D'INFORMATION

Délibération n°2024 80 : Modification des tarifs « activités MSL »

Il convient de mettre à jour la grille tarifaire pour les « activités MSL ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'appliquer les tarifs suivants pour les activités MSL :

Nouveaux tarifs des activités Jeunesse/CS/EDH/Sports/SI/Culture

Activités	Qté facturation	Q1	Q2	Q3
Centre social / EDH				
Activités/ ateliers culinaires	A la séance	3,00€	4,00€	5,00€
Activités/ateliers sport et bien-être	A la séance	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Ateliers/activités manuelles et créatives	A la séance	1,50 €	2,00 €	2,50 €
At'Sport santé	Au cycle	12,00€	16,00€	20,00 €
Atelier ASB (français)	Trimestre	4,00€	5,00 €	6,00 €
Ateliers ASB (français) – tarif réfugié territoire CCMSL	Trimestre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Formation des habitants	Unité	7,00 €	8,50 €	10,00 €
Sortie/ spectacle Champ social	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sortie à la journée	Journée	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Sortie à la demi-journée	Demi-journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Activités/sortie – de 3 ans		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Accompagnateurs bénévoles	Unité	GRATUIT		
Jeunesse				
Activités jeunesse (entre 2h et 4h)	A la séance	2,00 €	3,00 €	4,00 €
Activités jeunesse (journée minimum 5h)	A la séance	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Activités jeunesse avec prestataires (entre 2h et 4h)	Unité	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Activités jeunesse avec prestataires (journée minimum 5h)	Unité	8,00 €	10,00 €	12,00 €
Navette pour activités	Unité	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Sortie demi-journée avec prestataire et transport	Unité	7,00 €	9,00 €	11,00 €
Sortie journée avec prestataire et transport	Unité	14,00 €	18,00 €	22,00 €

Stage BAFA	Unité / session	145 €	182 €	227 €
Séjour été	Unité	350 €	400 €	450 €
Sports				
Activités sportives – Vacances (4/17 ans)	Unité (1 heure)	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Stage en interne	Par journée	6,00 €	7,00 €	8,00 €
EMS - Mercredis 4/6 ans (sept à juin) – 1 heure d'activité par semaine	Annuel	35,00 €	42,00 €	49,00 €
EMS – Mercredis 6/10 ans (sept à juin) – 2 heures d'activité par semaine	Annuel	52,00 €	63,00 €	74,00 €
EMS – Périscolaire du soir 6/10 ans (sept à juin) – 1 heure d'activité par semaine	Annuel	35,00 €	42,00 €	49,00 €
Stage diplômant PSC 1	Unité	19,00 €	24,00 €	29,00 €
Stage équitation	Unité	64,00 €	80,00 €	96,00 €
Stage danse	Unité	7,00 €	14,00 €	21,00 €
Sortie avec prestataire / territoire	Unité	6,00 €	9,00 €	12,00 €
Sortie avec prestataire et transport / hors territoire	Unité	13,00 €	17,00 €	21,00 €
Marche Nordique (6 novembre 2024 au 25 juin 2025)	Annuel	52,00€	63,00€	74,00€
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique				
Activités numériques dans le cadre de l'inclusion numérique	Séance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Culture				
Activité Batucada Moins de 18 ans	Annuel	10,50 €	15,00 €	19,50 €
Activité Batucada Plus de 18 ans	Annuel	31,00 €	40,00 €	49,00 €

Remplace les tarifs des activités MSL précédemment votés.

42 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT

SPORTS, JEUNESSE, CULTURE ET EVENEMENTIEL

Délibération n°2024 81 : Subvention à l'association « Pas Trop Loing de la Seine » - 2025

Pas Trop Loing de la Seine (PTLS) est une association pluridisciplinaire à but non-lucratif (loi 1901) créée en 2015 (numéro de parution n°20150039) et reconnue d'intérêt général depuis 2019. Son objet vise à « *développer toutes les activités liées à la création, la production, l'organisation, la gestion, la promotion d'événements culturels et artistiques en région Seine et Marne* » et plus particulièrement sur le territoire communautaire.

Afin d'accompagner cette association dans ses différentes actions sur le territoire de Moret Seine et Loing, il est proposé de signer une convention pour l'année 2025 avec Pas Trop Loing de la Seine et d'octroyer une subvention relative à ce soutien de 12 000 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'autoriser l'octroi de cette subvention d'aide à la création pour l'année 2025 au profit de l'association Pas Trop Loing de la Seine.

L'octroi de la subvention est encadré par la convention jointe en annexe. Le Conseil autorise le Président à signer la convention afférente.

42 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT

PETITE ENFANCE

Délibération n°2024_82 : Revalorisation des indemnités d'entretien des assistants maternels employés par la crèche familiale de la communauté

Les indemnités d'entretien (obligatoires) sont versées aux assistants maternels, par jour et par enfants accueillis. Le montant est actuellement versé sur une base de 8h d'accueil.

	2020	2021	2022	2023	2024
Ce qui est pratiqué en crèche familiale <u>/8h d'accueil et +</u>	2.59 €	2.60 €	2.62 € 3€ en oct	3.02 € perçu par les assistants maternels de crèche familiale	3.03 €
Tarif horaire au minimum légal <u>Pour 9h d'accueil</u>	3.10 €	3.10 €	3.39 €	3.61 € perçu par les assistants maternels indépendants	3.74 €

Ce que dit la convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile du 15 mars 2021, le code du travail ainsi que le code de l'action sociale et des familles :

- La base du calcul : doit être appliquée sur une journée **de 9h / et non de 8h** ;
- Le montant rémunéré doit être **par enfant accueilli et par jour de présence** ;
- Le minimum est dû **lorsqu'aucune** fourniture n'est apportée par les parents de l'enfant ou par l'employeur. Dans le cas d'une crèche familiale (qui apporte un minimum d'équipement de fourniture) l'indemnité d'entretien pourra être inférieure au minimum de la base de 9h d'accueil.

L'accueil familial Graine d'Éveil est en mesure de fournir à chaque assistant maternel employé : les lits (adaptés à l'évolution et l'âge de l'enfant), les poussettes (simple, doubles ou triples), les chaises hautes, les transats, les sièges autos aux normes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : Les indemnités d'entretien versées aux assistants maternels de la crèche familiale sont proratisées en fonction du temps de travail (entre 8h et 12h d'accueil) et calculées sur une base de 9h d'accueil.

Article 2^{ème} : Les tarifs d'indemnités d'entretien sont revalorisés à chaque augmentation du SMIC.

Article 3 : Les nouveaux tarifs applicables :

Minimum légal	Nombre d'heure travaillées	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
		Tarif horaire / prorata des heures travaillées	2.65 € (Minimum à verser)				réajuster le montant entre 7h et 9h				3.74 €	4.15 €	4.57 €
En accueil familial	Proposition de la rémunération en accueil familial (A compter du 1 ^{er} novembre)	2.65 € (Minimum à verser)				2.65 €		3.03 €		3.40 €	3.93 €	4.32 €	4.72 €

42 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT

URBANISME

Délibération n°2024_83 : Acquisition foncière de la parcelle sise à Thomery dans le cadre d'un projet de réalisation d'une micro-crèche

La Communauté de Communes Moret Seine et Loing porte un projet de réalisation d'une micro-crèche sur la commune de Thomery.

Afin de réaliser ce projet, la Communauté de Communes doit acquérir le foncier nécessaire à l'équipement.

L'acquisition souhaitée porte sur une propriété de la commune de Thomery, d'une emprise au sol de 300m², cadastrée section B n°965 sise Place Greffulhe. La parcelle, classée en zone UAa au PLU de Thomery, fera l'objet d'une division foncière.

L'avis du domaine sur la valeur vénale, reçu le 15 novembre 2024, estime un montant de l'emprise foncière à 40 000 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'approuver l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire au projet de micro-crèche sur la parcelle cadastrée section B n°965, située Place Greffulhe à Thomery au prix de 40 000 euros.

Article 2^{ème} : D'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette acquisition.

41 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT
Déport de M. TROUBAT,

Délibération n°2024 84 : Approbation et signature du Pacte Territorial France Rénov' de la CCMSL

Dans le cadre de la mise en place du nouveau « Service public de la rénovation de l'habitat » (SPRH), un nouveau dispositif d'intervention programmé est créé sur le modèle d'un programme d'intérêt général (PIG) : le Pacte territorial France Rénov'. Ce nouveau dispositif met fin au programme CEE Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), à compter du 1^{er} janvier 2025.

La délégation de l'ANAH en région Île-de-France, la DRIHL, émet un avis favorable sur la convention de pacte territorial.

Ce projet de convention porte sur une durée de 5 ans et prévoit des dépenses de la CCMSL s'élevant à 652 628,40 € sur sa durée totale ainsi qu'une subvention de l'ANAH sur cette même période de 312 500 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'approuver le projet de convention pacte territorial Espace Conseil France Rénov' de la CCMSL.

Article 2^{ème} : D'autoriser le Président à signer ladite convention avec le représentant de l'Etat dans le département et l'Agence Nationale de l'Habitat ou son représentant.

Article 3 : D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires pour percevoir la subvention de l'ANAH d'un montant de 312 500 €.

42 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT

COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n°2024 85 : Marché de transport – lot 1 : Desserte du centre aquatique pour les établissements scolaires de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing

Le marché de transport, attribué par la délibération n°2021.164, arrive à échéance au 1^{er} septembre 2025.

S'agissant du lot 1, il convient de conclure un marché public qui démarrera le 1^{er} septembre 2025 pour une durée d'un an reconductible tacitement pour la même durée, 3 fois.

Les prestations du marché comprendront la desserte du centre aquatique pour les établissements scolaires de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire pour les élémentaires et les collégiens.

Le coût prévisionnel annuel est estimé à 90 000 € HT pour les deux lots (soit 360 000 € sur 4 ans).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : D'autoriser le Président à :

- Engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre des prestations du lot 1 « desserte du centre aquatique pour les établissements scolaires du territoire » et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;
- Signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché et tous les actes s'y référant.

Article 2^{ème} : D'inscrire les crédits nécessaires à la dépense du budget.

41 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M.

DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT
Déport de M. TROUBAT,

DEVELOPPEMENT LOCAL

Délibération n°2024 86 : Désignation d'un représentant MSL au comité des territoires de Seine et Marne Attractivité

Le département de Seine-et-Marne s'est doté d'un nouveau schéma d'aménagement et de développement touristique.

Ce document, conçu de manière participative, prévoit deux instances consultatives pour le faire vivre et l'animer : un Comité des Territoires, représentant les différents EPCI du Département et un Comité des Partenaires regroupant des acteurs touristiques privés.

Le département de Seine-et-Marne a sollicité la Communauté de Communes dans un courrier envoyé le 15 juillet 2024 pour que nous désignons un représentant qui pourra siéger au Comité des Territoires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De désigner M. Philippe DESVIGNES comme représentant EPCI pour Moret Seine et Loing, en sa qualité de Vice-président en charge du développement économique et touristique.

42 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT

Délibération n°2024 87 : Protocol Transactionnel

Suite à la modification du Plan d'Occupation des Sols de la Communes d'Ecuelles en aout 2011, la parcelle ZB n°27, précédemment agricole, avait été zonée INAx, c'est-à-dire constructible pour de l'activité économique dans le cadre de l'extension de la Zone d'Activité Communautaire des Renardières. La Communauté de Communes avait donc conclu une convention d'occupation précaire de changement de destination des biens avec M. Coutenceau, agriculteur, pour la culture de la parcelle, d'une surface totale de 44 520 m².

La réalisation de l'extension de la Zone d'Activité avait alors été estimée à 3 ans. Elle a finalement été engagée en 2024. La première étape de ce développement consiste à réaliser un diagnostic archéologique. Ce diagnostic a été fixé au premier trimestre 2025. Le diagnostic consiste en la réalisation de tranchées de 40 à 50 centimètres de profondeur à intervalles réguliers, afin de quadriller 5 à 10% de la surface totale aménagée. La parcelle ZB n°27 cultivée par M COUTENCEAU est concernée par les fouilles.

La société a été prévenue de la réalisation du diagnostic archéologique par courrier, reçu le 15 septembre 2024. Toutefois, L'INRAP nous avisée de son intention au 1^{er} trimestre 2025, Monsieur Nicolas COUTENCEAU avait alors déjà semé du colza dans la parcelle susnommée. Le non-respect du délai de prévenance a donc lésé M. COUTENCEAU.

Les parties se sont accordées pour aboutir à une solution transactionnelle. Par délibération en date du 13 décembre 2024, le conseil communautaire de Moret Seine et Loing a décidé de privilégier le traitement par la voie de la transaction des réclamations tendant à la réparation des dommages économiques liés à l'impact sur la récolte de la société.

Suite à la sollicitation d'experts, et notamment des syndicats agricoles, M COUTENCEAU a évalué la perte occasionnée en calculant, d'une part, une moyenne de son rendement sur les 15 dernière années et, d'autre part, le prix moyen du colza depuis 2020, cette dernière donnée a été certifiée par son comptable. Le montant de la perte de récolte du colza semé sur la parcelle est estimé à hauteur de 7 886,99 €. Le détail du calcul et du versement sont détaillés et formalisés dans un protocole d'accord transactionnel entre la Communauté de Communes Moret Seine et Loing et Monsieur Nicolas COUTENCEAU.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'autoriser le président à signer le protocole d'accord transactionnel entre la Communauté de Communes Moret Seine et Loing et Monsieur Nicolas COUTENCEAU. La signature implique le versement d'un montant de 7 886,99 € à l'attention de M COUTENCEAU en réparation des dommages économiques liés à l'impact sur la récolte de la société.

42 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2024 88 : Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG 77

La Communauté de Communes Moret Seine et Loing comme 462 collectivités du département adhère actuellement au Contrat-Groupe proposé par le Centre départemental de gestion (CDG) de Seine-et-Marne garantissant les risques financiers encourus au titre des obligations à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel du CDG arrive à terme le 31 décembre 2024.

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Seine-et-Marne, le Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié, conformément à la délibération n°2023.449 relative au mandatement du centre de gestion.

Une convention de gestion destinée à accompagner les collectivités dans la gestion quotidienne des dossiers est un élément insécable du mandat, l'acceptation des propositions tarifaires par la collectivité valant adhésion automatique à celle-ci, sa tarification étant évaluée au plus juste au regard du réel service rendu.

Lors de sa séance du 4 juillet 2024, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne a :

- autorisé la Présidente à signer le marché avec le groupement conjoint RELYENS/CNP Assurances,
- approuvé la convention de gestion indissociable des propositions tarifaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1er : Accepte les résultats du contrat obtenus par le CDG77

- Assureur : CNP Assurances
- Courtier en charge de la gestion : RELYENS
- Durée du contrat : 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025
- Contrat géré en capitalisation avec une garantie de taux de 3 ans
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous respect du préavis de 6 mois.

Article 2 : Accepte la souscription de la convention de gestion entre la collectivité et le CDG77 jointe en annexe. Elle détaille les missions et le rôle de chacune des parties : le CDG77 assure l'interface entre la collectivité et l'assureur par le suivi des contrats souscrits (pilotage et exécution du contrat, médiation auprès de l'assureur), il porte assistance et conseil aux collectivités sur l'application du statut, l'instruction des dossiers et la gestion de l'absentéisme. Cette mission facultative est financée à hauteur d'un forfait par agent couvert et selon le(s) risque(s) souscrit(s) pour les agents affiliés à la CNRACL et 11 € annuels pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Article 3 : Accepte de souscrire la couverture suivante pour :

- **Les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL au titre des garanties suivantes :**
 - o Maladie Ordinaire :
 - 30 jours par arrêt, remboursement 90% des indemnités journalières 2,02%
 - o Maternité :
 - Remboursement 90% des indemnités journalières 1,18%
 - o Décès :

- 0,23%
 - Longue Maladie et Maladie de Longue Durée :
 - 90 jours par arrêt, remboursement 90% des indemnités journalières 1,70%
 - Accident du Travail :
 - Remboursement 90% des indemnités journalières 1,70%
- **Les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC** au titre des garanties : tous risques (accident du travail et maladie professionnelle + Maladie ordinaire + Grave maladie + Maternité/Adoption) au taux de **1.20%** avec une franchise de **15** jours en maladie ordinaire (IJ à 100% de la base des prestations).

Article 4 : Autorise le Président à signer les certificats d'adhésion et la convention de gestion, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence et à procéder aux versements correspondants.

42 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT

Délibération n°2024_89 : Créations et suppressions de postes suite aux avancements de grade

Dans le cadre des avancements de grade 2025, il convient de supprimer les postes d'origine des agents concernés par un avancement de grade et créer les postes des nouveaux grades d'avancement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} :

De supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet à la date de l'avancement de grade. De créer un poste d'adjoint administratif principal 2eme classe à temps complet rattaché au service Informatique à la date de l'avancement de grade.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu des articles L332-8, L332-13 et L322-14 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

Article 2^{ème} :

De supprimer cinq postes d'EJE à temps complet à la date de l'avancement de grade respectifs de chaque agent. De créer cinq postes d'EJE classe exceptionnelle à temps complet rattaché au service petite enfance à la date de l'avancement de grade respectifs de chaque agent.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu des articles L332-8, L332-13 et L332-14 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

Article 3 :

De supprimer un poste d'EJE à temps non complet à la date de l'avancement de grade. De créer un poste d'EJE classe exceptionnelle à temps non complet rattaché au service petite enfance à la date de l'avancement de grade.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu des articles L332-8, L332-13 et L332-14 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

Article 4 :

De supprimer un poste d'agent social à temps complet à la date de l'avancement de grade. De créer un poste d'agent social principale 2^{ème} classe à temps complet rattaché au service petite enfance à la date de l'avancement de grade.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu des articles L332-8, L332-13 et L332-14 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

Article 5 :

De modifier le tableau des emplois en conséquence. D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

42 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT

Délibération n°2024_90 : Rapport social unique 2023

Le Rapport Social Unique dresse un panorama de l'emploi et des conditions de travail des agents de la MSL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport social unique 2023.

42 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT

INSTANCES**Délibération n°2024_91 : Election vice-président**

Suite à la nomination de Jean-Louis Thiériot en tant que Ministre délégué auprès du Ministre des armées et des anciens combattants, son statut de Député sera occupé par son suppléant, en l'occurrence Michel Gonord.

Le poste de vice-président délégué à l'environnement et l'habitat de la Communauté de Communes est devenu vacant dû à l'impossibilité du cumul des mandats en vertu de la loi organique n°2014-125.

Le Conseil communautaire étant au complet, il est proposé de pourvoir à ce poste. Le Président donnera la délégation « environnement et habitat ».

Il est proposé que le vice-président nouvellement élu occupe le même rang qui était occupé précédemment par le vice-Président remplacé.

Il s'agit d'un scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à la majorité, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Nombre de votant : 43 / Nombre de vote : 43

Vote exprimée : 40 (M. KERIGER)

Vote blanc : 2 / Vote nul : 1

PROCLAME le conseiller communautaire élu suivant :

Monsieur Didier KERIGER en qualité de Vice-président.

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Zakeossian interroge sur le nombre de postes de Vice-Président vacants à ce jour.

Le Président précise que deux postes sont vacants :

- Celui pour lequel nous votons ce jour,
- Un autre poste destiné, comme il est prévu, à un élu qui se verrait confié les missions relatives à la prise de compétence eau&assainissement. Cette prise de compétence, initialement prévue au 1^{er} janvier 2026, ayant été remise en cause par l'état, ce poste reste pour le moment vacant.

Délibération n°2024_92 : Election des représentants de la Genevraye aux sein du SMEP, du SMETOM et du SMTS 77
Suite aux élections complémentaires de la commune de la Genevraye.

Il a lieu de voter pour de nouveaux représentants, et sur proposition de la Commune de la Genevraye au :

- Syndicat mixte d'études et de programmation pour la révision du SCOT de Seine et Loing (SMEP) : Monsieur Otlinghaus en tant que Titulaire et Madame Antoine Claire en tant que suppléant
- Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la vallée du Loing (SMETOM) : Monsieur Otlinghaus en tant que Titulaire et Monsieur Dulong en tant que suppléant
- Syndicat intercommunal des transports du sud seine et marne (SMTS) : Monsieur Audo en tant que suppléant

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De nommer Monsieur Otlinghaus en tant que Titulaire et Madame Antoine Claire en tant que suppléant au sein du SMEP.

COMMUNES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CHAMPAGNE SUR SEINE	Mr Michel GONORD	Mr Thierry MADEJ
	Mr Daniel KERIGER	Mr Thierry GRAND
DORMELLES	Mr Serge AURICH-DANNA	Mr Philippe CROSNIER
	Mme Isabel BUC	Mme Hélène URION-NOEL
FLAGY	Mme Anne TISSIER	Mr Philippe DESVIGNES
	Mr Tristan GREILLOT	Mr Bruno MARTIN
LA GENEVRAYE	Mr Jean-Luc MICHAUD-RUFFIER	Mme Christine HENRY
	Mr Pascal OTLINGHAUS	Mme Antoine CLAIRE
MONTIGNY SUR LOING	Mr Jean-Claude FRICHET	Mr Claude MORISSEAU
	Mr Jean-Yves CORBEL	Mr Antonio TORRES DA COSTA

MORET-LOING-ET-ORVANNE	Mr Dikran ZAKEOSSIAN	Mr Patrick SEPTIERS
	Mr Jean-Philippe FONTUGNE	Mr Brice GRUET
NANTEAU SUR LUNAIN	Mr Serge DULIN	Mr Jean-François GUIMARD
	Mr Philippe COSSINET	Mme Isabelle ADAM
NONVILLE	Mr Jean-Claude BELLIOU	Mr Jean-Luc DEFAUX
	Mme Isabelle DAMLOUP	Mme Sylvie PLISSON
PALEY	Mr Nicolas GOIMBAULT	Mr Thomas CANDY
	Mr Daniel GILLON	Mr Michel COCHIN
REMAUVILLE	Mr Jean-Sébastien DEPAUW	Mr Stéphane MARTIGNON
	Mr Frédéric FROT	Mme Carole LOVERGNE

Article 2^{ème} : De nommer Monsieur Otlinghaus en tant que Titulaire et Monsieur Dulong en tant que suppléant au sein du SMETOM.

COMMUNES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LA GENEVRAYE	Pascal OTLINGHAUS	Dominique DULONG
	Agnès DUCREUX	Gérard REFAUVELET
NANTEAU SUR LUNAIN	Xavier ROBIN	Cindy PAUTRAT
	Fabrice DECMANN	Régis VANOSSELAERE
NONVILLE	Jean-Claude BELLIOU	Marie MORETTI
	Loïc STIER	Jordan JEAN
PALEY	Patrick BAYET	Catherine WOLFF
	Michel COCHIN	Gilles DESJARDINS
REMAUVILLE	Léone BOUVARD	Amandine LE FLAHEC
	Frédéric FROT	Lisiane DAGUET
TREUZY LEVELAY	Dominique AUBOURG	Fanny REYNA
	Henry CANAULT	Delphine NAEGELLEN

Article 3^{ème} : nommer Monsieur Audo en tant que suppléant au sein du SMTS

COMMUNES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LA GENEVRAYE	Charles ENG	Maxence AUDO
	Emmanuelle MOLINES	Laura DAUNY
MONTIGNY SUR LOING	Michel GRENET	Alexandre VALENTI
	Jacques DUHEN	Stéphane COLAS

MORET-LOINT-ET-ORVANNE	Edouard POUILLIER	Katell GAUDIN
	Cyril DRONET	Olivier THEOT
NANTEAU SUR LUNAIN	Rony CAPSALIS	Jean-Paul BARBA
	Alexandra CARRERAS	Cindy PAUTRAT
NONVILLE	Marie MORETTI	Jean-Claude BELLIOU
	Alice PROCHER	Jean-Luc DEFAUX
PALEY	Catherine WOLFF	Daniel GILLON
	Jérémy AUJARD	Gilles DESJARDINS

Article 4 : la présente délibération remplace les délibérations n°2024.315, n°2022.317 et n°2022.318.

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT

FINANCES

Délibération n°2024_93 : Décision Modificative 1 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing

Délibération n°2024_94 : Décision Modificative 1 - Budget Annexe Office de Tourisme

Délibération n°2024_95 : Décision Modificative 1 - Budget Annexe PER MSL Lotissement

Que des ajustements budgétaires doivent être réalisés afin de clôturer les exercices comptables.

Budget Principal Moret Seine et Loing :

1/ Section d'investissement

➤ Ajustement des crédits annuels – Variation = 192 305€

Il est effectué des ajustements de crédits en fonction des réalisations des dépenses ou des besoins apparus durant l'exercice, comme pour les subventions perçues ou notifiées, notamment :

- *Articles 2121 et 2128 – Aménagement d'un massif de 5 m² et plantation d'une haie de 12 ML à la Crèche Les Jeunes Pouces ;*
- *Article 21351 – Travaux de sécurité pour le Stand de Tir ;*
- *Article 2152 – Mise en place de panneaux signalétiques sur le PER – Marché 2023 / 8 ;*
- *Articles 2158 – Installation d'une borne de recharge électrique et remplacement des pompes de relevage à l'Espace des Habitants ;*
- *Article 21838 – Renforcement de sécurité des réseaux informatiques sur les différents sites en remplacement des Watchguard et renouvellement de PC portables ;*
- *Article 21848 – Création d'un placard à la Grange aux Enfants et fauteuils adaptés ;*
- *Article 2188 – Installation de bancs et poubelles aux Parc Violette Rette, au Centre Aquatique et à la Halte de Moret. Acquisition d'une malette pédagogique pour le diagnostic et la régénération des piles alcalines et instruments pour les ateliers Batucada... ;*
- *Article 238 – Enveloppe pour le versement des avances dans le cadre des travaux de rénovation de la Grange des Graillons ;*
- *Article 024 – Ajustement des crédits relatif à la cession d'un terrain à Montigny ;*
- *Articles 1323 – Contrat CID notifié – Inscription de l'avance pour la rénovation de la Grange des Graillons ;*
- *Articles 1322 et 13462 – Ajustement des subventions versées ;*

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	3 000 €	0 €
	Autres agencements de terrains	2128	- 1 400 €	0 €
	Installations, agencement et aménagements	21351	43 000 €	0 €
	Autres constructions	2138	- 1 600 €	0 €
	Installation de voiries	2152	42 500 €	0 €
	Réseaux d'adduction d'eau	21531	460 €	0 €
	Autres réseaux	21538	810 €	0 €
	Autres installations, matériel et outillage	2158	11 230 €	0 €
	Autres matériels de transports	21828	1 550 €	0 €
	Autre matériel informatique	21838	12 650 €	0 €
	Autre matériel de bureau et mobilier	21848	14 890 €	0 €
	Matériel de téléphonie	2185	- 1 095 €	0 €
	Autres immobilisations corporelles	2188	21 640 €	0 €
	Construction	2313	2 670 €	0 €
	Avances versées commandes d'immobilisations	238	42 000 €	0 €
	Subventions Investissement – Région	1322	0 €	13 460 €
	Subventions Investissement – Département	1323	0 €	172 800 €
	Subventions Investissement – Etat	13462	0 €	5 960 €
Produits des cessions d'immobilisations	024	0 €	85 €	
TOTAL			192 305 €	192 305 €

2/ Section de Fonctionnement

- **Ajustement des crédits annuels – Variation = - 36 882 € sur un budget de 31 770 419 € soit 0,0012 %**

Il s'agit d'ajuster les crédits ouverts au budget en fonction des réalisations des opérations, de la nature des dépenses ou des besoins apparus durant l'exercice qui n'affectent pas de façon significative le montant du budget 2024.

Pour les dépenses, principales modifications :

- Article 60612 – Ajustement des crédits suite aux évolutions du coût de l'électricité ;
- Article 615231 – Entretien et réparation de voirie – Rénovation de la piste de roller à Thomery ;
- Article 615232 – Réparation du puisard au Centre Social à Champagne ;
- Article 61551 – Réparations des véhicules lors des restitutions ;
- Article 6184 – Frais de formation pour les apprentis et pour les bibliothécaires sur le logiciel ORPHEE ;
- Articles 62268, 6228, 6236 et 6238 – Transfert de crédits en fonction de la nature de la dépense – Organisation de « MSL a du talent » (décision 2024.134) et réalisation de podcast audio et filmé dans les collèges (décision 2024.206) ;
- Article 6283 – Frais de nettoyage des locaux ;
- Articles 63512 et 63513 – Transfert entre articles suite aux notifications des taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires suite à la gestion des biens immobiliers ;
- Chapitre 012 – Ajustement des crédits notamment suite au recrutement de 2 apprentis ;
- Article 65132 – Soutien aux sportifs de haut niveau conformément à la délibération 2024.16 (prévu 30 K€ au BP 2024) ;

- Article 65568 – Réduction des crédits prévisionnels pour les syndicats gérant les ordures ménagères suite aux notifications définitive (réduction également de la TEOM) ;
- Article 657341 – Ajustement des crédits suite à la réception des journées enfants de l'année 2023 pour les accueils ALSH et périscolaires ;
- Article 65821 – Licences dans le cadre de la sécurité informatique (Watchguard) et cession d'un spectacle du théâtre de Sénart pour l'EDH ;

Pour les recettes, principales modifications :

- Chapitre 70 – Ajustement des produits en fonction des réalisations au 20 Novembre 2024 ;
- Chapitre 73 et articles 74124 et 74126 – Ajustement de la fiscalité suite aux notifications de l'Etat et impact de la baisse de la TVA nationale actualisée (- 242 809 € pour la compensation de la TH et – 36 741 € pour la compensation de la CVAE) ;
- Article 744 – Réduction des crédits en fonction des dépenses réalisées ;
- Article 74718, 7472, 7473, 74773 et 747818 – Ajustement des subventions en fonction des réalisations et des organismes ;
- Chapitre 013 (Article 6419) – Ajustement des crédits suite aux versements de l'assurance groupe et de la CPAM pour les arrêts maladie des agents ;
- Article 002 – Intégration du résultat d'investissement du budget annexe « Ancien Site ABB » suite à sa dissolution au 31 Décembre 2023 – Ajustement effectué lors de l'affectation des résultats de 2023 voté au Conseil Communautaire du 20 Juin 2024 ;

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Energie – Electricité	60612	- 35 560 €	0 €
	Entretien et réparation de voirie	615231	4 000 €	0 €
	Entretien et réparation de réseaux	615232	4 000 €	0 €
	Entretien de matériel roulant	61551	18 428 €	0 €
	Versements à des organismes de formation	6184	20 000 €	0 €
	Autres honoraires, conseils	62268	- 42 000 €	0 €
	Rémunérations diverses	6228	40 770 €	0 €
	Publications – Communication externe	6236	6 850 €	0 €
	Divers	6238	16 650 €	0 €
	Frais de nettoyage des locaux	6283	5 260 €	0 €
	Taxes foncières	63512	- 1 000 €	0 €
	Autres impôts locaux	63513	1 000 €	0 €
	Assistantes maternelles – Rémunérations	012 – 64121	- 86 000 €	0 €
	Assistantes maternelles – Indemnités	012 – 64128	86 000 €	0 €
	Autres emplois pour l'insertion	012 – 64168	- 14 550 €	0 €
	Apprentis - Rémunérations	012 – 6417	14 550 €	0 €
	Bourses et prix	65132	9 000 €	0 €
	Contributions aux organismes	65568	- 96 000 €	0 €
	Subvention de fonctionnement aux communes	657341	6 000 €	0 €
	Redevances pour licences, logiciels, autres	65818	5 720 €	0 €
Droits domaine public portuaire	70322	0 €	- 10 000 €	

<i>Redevance à caractère sportif</i>	70631	0 €	34 000 €
<i>Redevance à caractère social</i>	7066	0 €	10 000 €
<i>Rembt de frais par les communes du GFP</i>	70875	0 €	- 20 000 €
<i>Impôts directs locaux</i>	73111	0 €	13 390 €
<i>Autres contributions directes</i>	73118	0 €	68 400 €
<i>Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères</i>	73133	0 €	- 95 730 €
<i>Taxe GEMAPI</i>	73136	0 €	132 600 €
<i>Redevance des mines</i>	73143	0 €	-132 600 €
<i>Fraction de TVA – Compensation TH RP</i>	7351	0 €	- 242 809 €
<i>Fraction de TVA – Compensation CVAE</i>	7352	0 €	- 36 741 €
<i>Dotation d'intercommunalité</i>	741124	0 €	- 1 437 €
<i>Dotation compensation</i>	741126	0 €	3 316 €
<i>FCTVA</i>	744	0 €	- 13 000 €
<i>Participations – Etat</i>	74718	0 €	56 080 €
<i>Participations – Région</i>	7472	0 €	49 118 €
<i>Participation – Département</i>	7473	0 €	25 868 €
<i>Participation – Communes du GFP</i>	74741	0 €	4 200 €
<i>Participation – Fond européens FEADER</i>	74773	0 €	- 45 644 €
<i>Participations – Autres organismes</i>	747818	0 €	132 400 €
<i>Atténuation de charges – Remb. sur salaires</i>	013 – 6419	0 €	25 160,72 €
<i>Résultat reporté N + 1</i>	002	0 €	6 564,28 €
TOTAL		- 36 882,00 €	- 36 882,00 €

Budget Annexe M57 – Office de Tourisme MSL

Il s'agit d'ajustement de crédits suite à la reprise de l'activité touristique.

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<i>Achats de prestation de services</i>	6042	8 000 €	0 €
	<i>Achat de marchandises – Autres</i>	6078	6 000 €	0 €
	<i>Locations immobilières</i>	6132	- 4 200 €	0 €
	<i>Charges locatives</i>	614	4 200 €	0 €
	<i>Publications – Communication externe</i>	6236	- 2 040 €	0 €
	<i>Services bancaires</i>	627	40 €	0 €
	<i>Reversements taxes additionnelles</i>	014 – 739178	20 000 €	0 €
	<i>Droits d'utilisation – informatique en nuage</i>	65811	1 000 €	0 €
	<i>Redevances pour licences, logiciels, autres</i>	65818	- 1 000 €	0 €
	<i>Autres produits</i>	7088	0 €	2 000 €

	Taxe de séjour	731721	0 €	10 000 €
	Taxe additionnelle de taxe de séjour	731722	0 €	20 000 €
TOTAL			32 000 €	32 000 €

Budget Annexe M57 – PER MSL Lotissement

Il s'agit uniquement d'un virement entre articles qui n'affectent pas le montant du budget 2024 suite à une demande du SGC de Fontainebleau lors de la saisie du Budget Primitif.

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Terrains à aménager	040 – 315	- 520 000 €	0 €
	Travaux en cours – Terrains	040 - 3351	520 000 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Variation des stocks des terrains à aménager	042 – 60315	- 720 000 €	0 €
	Variation des en-cours de production de biens	042 - 7133	720 000 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

Les Budget Annexe M57 – Pôle Economique des Renardières et Budget Annexe M4 – Hôtel Entreprises MSL restent inchangés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver les modifications des différents budgets.

43 voix : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT

Délibération n°2024 96 : Poursuite de l'investissement en 2025 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing

Délibération n°2024 97 : Poursuite de l'investissement en 2025 - Budget Annexe Office de Tourisme

Délibération n°2024 98 : Poursuite de l'investissement en 2025 - Budget Annexe Pôle Economique des Renardières

Délibération n°2024 99 : Poursuite de l'investissement en 2025 - Budget Annexe Hôtel d'Entreprises

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

La délibération précise la ventilation par chapitres et articles budgétaires d'imputation et l'affectation des crédits.

Budget Principal CC MORET SEINE & LOING

1/ Restes à réaliser 2024 prévisionnels à reporter en 2025 (Ajustement en fonction des mandats émis au 10 Décembre 2024 conformément au calendrier des opérations de fin d'année 2024 établi par le SGC de Fontainebleau

Opérations en dépenses :

- Aménagement de la passerelle de la Voulzie – Marché 2024/7 ;

- Mise en place de panneaux signalétiques sur le PER – Marché 2023/8 ;
- Rénovation de la Grange des Graillons ;
- Ensemble des dépenses réalisées en 2024 dont les factures ne sont pas parvenues au 10 Décembre 2024 ;

Opérations en recettes :

- Aménagement de la passerelle de la Voulzie – Etat DSIL et fonds mobilité active ;
- Rénovation de la Grange des Graillons – Région IDF Fonds régional pour le tourisme et Département CID ;

2/ Poursuite des opérations d'investissement en 2025

Affectations = Poursuite des opérations d'investissement engagées en 2024 :

- Participation à Seine et Marne Numérique – Déploiement de la fibre optique pour les sites isolés – Délibération 2023.142 ;
- Inscription d'une provision pour les fonds de concours pour le schéma cyclable – délibération 2023.232 ;
- Enveloppe pour des travaux nécessaires avant le vote du Budget 2025 ;
- Remplacement de matériel et provision en cas d'aléas avant le vote du Budget 2025, ... ;

Chapitres		Crédits ouverts en 2024	Autorisation avant BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles		2 000,00 €	500,00 €
2031	Frais d'études	0 €	0 €
2051	Concessions et droits similaires	2 000 €	500 €
204 - Immobilisations incorporelles		341 912,00 €	85 478,00 €
204123	Subvention équipement versée – Région	0 €	0 €
2041411	Subvention équipement versée – Communes – Biens	0 €	0 €
2041412	Subvention équipement versée – Communes – Bâtiment	130 000 €	30 000 €
20441583	Subvention équipement versée – Autres établissements	211 912 €	55 478 €
21 - Immobilisations corporelles		1 718 525,76 €	429 630,00 €
2111	Terrains nus	0 €	0 €
2118	Autres terrains	0 €	0 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000 €	0 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	49 300 €	12 000 €
21311	Bâtiments publics	0 €	0 €
21318	Autres bâtiments publics	0 €	0 €
21351	Aménagement des constructions	280 752,66 €	160 000 €
2138	Autres constructions	161 600 €	60 000 €
2151	Réseaux de voirie	90 000 €	22 500 €
2152	Installation de voirie	70 500 €	15 130 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	460 €	0 €
21538	Autres réseaux	17 810 €	4 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage	50 830 €	10 000 €
2181	Installations générales, agencements	642 000 €	80 000 €
21828	Matériel de transport	1 550 €	0 €
21838	Autres matériels informatique	56 470,10 €	18 000 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	22 760 €	6 000 €
2185	Matériel de téléphonie	4 245 €	2 000 €
2188	Autres immobilisations	267 248 €	40 000 €
23 - Immobilisations en cours		1 986 270,00 €	496 567,00 €
2313	Construction	1 944 270 €	456 567 €
238	Avances versées sur immobilisations corporelles	42 000 €	40 000 €

TOTAL	4 048 707,76 €	1 012 175,00 €
--------------	-----------------------	-----------------------

Budget Annexe M57 – Office de Tourisme MSL

Poursuite des opérations d'investissement en 2024

Affectation = acquisition d'équipement informatique ou autres immobilisations

Chapitres		Crédits ouverts en 2024	Autorisation avant BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles		15 000,00 €	3 750,00 €
2051	Concessions et droits similaires	15 000,00 €	3 750,00 €
21 - Immobilisations corporelles		31 641,50 €	7 910,00 €
21351	Aménagement des constructions	0 €	0 €
21838	Matériel de bureau et informatique	6 000,00 €	3 000,00 €
21848	Mobilier	0 €	0 €
2188	Autres immobilisations	25 641,50 €	4 910,00 €
TOTAL		46 641,50 €	11 660,00 €

Budget Annexe M57 – Pôle Economique des Renardières

Poursuite des opérations d'investissement en 2024

Affectation = Aménagement dont branchements de réseaux pour les parcelles des tranches 3 Bis et 4 Phase 1.

Chapitres		Crédits ouverts en 2024	Autorisation avant BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles		0 €	0 €
2031	Frais d'études	0 €	0 €
2051	Concessions et droits similaires	0 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles		100 052,00 €	25 010,00 €
2111	Terrains nus	22 000,00 €	0 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0 €	0 €
2151	Réseaux de voirie	78 052,00 €	25 010,00 €
2152	Installation de voirie	0 €	0 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0 €	0 €
21532	Réseaux d'assainissement	0 €	0 €
21533	Réseaux câblés	0 €	0 €
21534	Réseaux d'électrification	0 €	0 €
21538	Autres réseaux	0 €	0 €
2158	Autres installations, matériel et outillage	0 €	0 €
2188	Autres immobilisations	0 €	0 €
TOTAL		100 052,00 €	25 010,00 €

Budget Annexe M4 – Hôtel Entreprises MSL

Poursuite des opérations d'investissement en 2024

Affectation = Aménagement éventuel des modules de l'hôtel d'Entreprises

Chapitres		Crédits ouverts en 2024	Autorisation avant BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles		0 €	0 €
2031	Frais d'études	0 €	0 €
2051	Concessions et droits similaires	0 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles		86 000,66 €	21 500,00 €
2111	Terrains nus	0 €	0 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0 €	0 €
2135	Aménagement des constructions	80 000,66 €	20 000,00 €
2152	Installation de voirie	0 €	0 €
2158	Autres installations, matériel et outillage	6 000,00 €	1 500,00 €
2188	Autres immobilisations	0 €	0 €
23 - Immobilisations en cours		0 €	0 €
2313	Construction	0 €	0 €
238	Avances versées sur immobilisations corporelles	0 €	0 €
TOTAL		86 000,66 €	21 500,00 €

Le budget annexe M57 PER Lotissement n'est pas concerné par cette disposition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'Approuver la poursuite des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitifs 2025 conformément à l'article L1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales.

43 voix : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme AUFILS, Mme THALAMY, Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET, Mme GAUDIN, M. LE BLOAS, M. BEUDAERT

Fin du Conseil communautaire à 19h15

Le Président

Patrick SEPTIERS

Le secrétaire de séance

Sylvie MONCHECOURT

